



**FELCO**  
Federation dels Ensenhaires  
de Lengas e Cultura d'òc

Aquitàne, Auvergne, Ile de France, Languedoc, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Butletín n°190  
03/06/2006

## Informations syndicales FSU

**Rappel :** la FELCO tient à informer ses adhérents de toute position ou action des syndicats d'enseignants représentatifs sur la question des langues régionales. Nous remercions les destinataires de nos bulletins qui voudront bien nous aider à compléter nos informations.

Nous avons tenu, à l'intention de nos militants de terrain, à rappeler quelques positions de congrès de syndicats nationaux (le SNUIPP et le SNETAP dans le présent bulletin). Ces positions de congrès peuvent être présentées à des responsables syndicaux qui, sur le terrain, expriment parfois des résistances.

Dans un prochain bulletin nous présenterons d'autres motions de congrès.

### Plan de ce bulletin

Stage national « langues régionales » 30 et 31 MAI – Paris.....	1
Stage syndical FSU en Provence – 19 mai 2006 .....	3
Langues Vivantes Régionales : demandes du SNETAP/FSU (enseignement agricole public) ..	4
SNUIPP motion congrès de Lille 1998 .....	6
SNUIPP Motion « Langues vivantes » - Congrès de SEIGNOSSE 2004 .....	7

### Stage national « langues régionales » 30 et 31 MAI – Paris

Ce stage fut d'une très grande richesse, tant en ce qui concerne les débats entre les 50 stagiaires, membres de plusieurs syndicats de la FSU (SNES, SNESUP, SNESTAP (agricole public), SNUANPE, SNUIPP) et de toutes les régions où s'enseignent les langues de France, y compris la Réunion et la Guadeloupe qu'en ce qui concerne les intervenants :

- Michel Alessio, de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France
- Gilbert Dalgalian, psycho-linguiste.
- Jean-Michel Drevon, responsable national FSU chargé de la question des services publics
- Jean-Claude Hiriart, directeur du Groupement d'Intérêt Public pour la langue basque
- Jean-Pierre Thomin, Conseiller Régional de Bretagne, en charge de la question de la politique linguistique

Le stage était animé par Isabelle Sargeni-Cheteau, responsable nationale FSU sur la question des langues régionales et Thérèse Jamet-Madec, responsable nationale SNES langues vivantes étrangères et régionales. Gérard Aschieri, secrétaire national de la FSU est intervenu à la tribune et a participé à une partie des travaux, ainsi que Daniel Robin, co-secrétaire national du SNES.

Quelques impressions rapides de retour de stage, que je souhaite voir complétés par les autres participants.

**La richesse des points de vue exprimés à la tribune rendit les débats très animés.**

**Les deux premières interventions (Alessio et Dalgalian) donnèrent des arguments dont les militants ont toujours besoin pour convaincre :**

- Le premier insista sur l'égalité de dignité de toutes les langues et le prix inestimable de chacune d'entre elles qui n'est pas seulement un outil de communication mais qui est aussi un vecteur de culture, sur la France comme nation politiquement unie et culturellement diverse, sur la richesse inestimable du patrimoine linguistique et

culturel français et la nécessité de lever les contradictions entre les discours extérieurs sur la diversité culturelle et la situation à l'intérieur du territoire

- Le second souligna le rôle formateur du bilinguisme précoce, sur un plan intellectuel et psychologique, mais aussi, sur un terrain plus politique, le rôle de la diversité linguistique comme frein à la libéralisation effrénée : « les langues ont un coût mais elles n'ont pas de prix », conclut-il.

**La deuxième journée fut l'occasion de réfléchir, sans tabous ni a-priori idéologiques sur le rôle respectif de l'Etat et des collectivités en matière linguistique.**

- les expériences bretonne et basque, très différentes en matière de structure administrative furent décrites et commentées. Pour consulter le plan Bretagne :

[http://www.region-bretagne.fr/CRB/Public/divers/cache-actualite/un\\_plan\\_de\\_sauvegard\\_11036480895536](http://www.region-bretagne.fr/CRB/Public/divers/cache-actualite/un_plan_de_sauvegard_11036480895536)

Pour les informations sur l'Office Public de la langue basque :

[http://www.eke.org/en/partaideak/euskararen\\_erakunde\\_publicoa](http://www.eke.org/en/partaideak/euskararen_erakunde_publicoa)

- Jean-Michel Drevon, au nom de la FSU, présenta les questions nouvelles posées aux responsables syndicaux par la modification profonde du fonctionnement de l'Etat enclenché par la décentralisation. Questions complexes, qu'il ne fallait pas faire mine d'ignorer et qui mettaient le mouvement syndical devant des responsabilités nouvelles.

Parmi les nombreuses questions posées :

- l'Etat assume-t-il toujours son rôle de garant du service public ? Assure-t-il toujours un traitement égal des citoyens et des régions ? Dans la convergence nationale de défense des services publics, la résistance locale devient souvent une défense du tout Etat. Or, historiquement, les services publics, ça appartient d'abord à la population.
- la construction de l'Etat centralisé : il s'est construit à la fois comme une structure où l'Etat est un sommet d'où tout descend, mais aussi sur la notion de solidarité des services publics. A partir de l'offensive libérale de casse des services publics, et du désengagement de l'Etat se posera la question des finances. Problème : qui finance décide... Conséquences sur le statut des personnels ?
- Crise de la République et du modèle républicain : la République n'intègre plus

**Les discussions sur le rôle du syndicat. Quelques éléments en vrac :** demande des stagiaires d'une poursuite du travail engagé :

- constitution dans la FSU d'une liste de diffusion sur cette question

- organisation de stages plus fréquents

- présence sur le site de la FSU des positions et débats sur la question, comme c'est déjà le cas sur le site de certains syndicats nationaux (le SNES notamment), présence y compris de textes **en langues régionales**. Si nos syndicats sont d'accord pour qu'elles occupent de nouvelles fonctions dans l'espace public, ils doivent d'abord donner l'exemple dans l'espace d'expression syndicale.

- travail sur le terrain : ne pas tout attendre des directions syndicales, ni des responsables, surchargés de travail. C'est à chaque collègue, dans son établissement, dans son syndicat, dans son académie, de poser les problèmes. Il faudra investir le prochain congrès national (2007) de la question.

Parenthèse : les collègues d'occitan de l'Académie de Toulouse envisagent l'organisation d'un stage académique, comme l'ont fait ceux d'Aix à Manosque le 19 mai dernier.

- demande d'Isabelle Sargeni de faire remonter dans les prochains jours les informations précises sur les situations académiques.

D'où le problème récurrent pour l'occitan de l'immensité du territoire, de la diversité énorme des situations et de la difficulté à rassembler les situations locales et à fédérer les énergies. La tendance des collègues à décrire des situations locales sans tenir compte de la complexité

de l'espace de référence de la langue d'oc est très forte. Or si ceci est possible pour le basque, le breton... qui couvrent un espace réduit, ce n'est pas le cas pour l'occitan. Demande est donc faite à tous les collègues de travailler à ce document collectif.

### **Stage syndical FSU en Provence – 19 mai 2006**

Le 19 mai a eu lieu, pour la première fois, à l'initiative de la FSU des Alpes de Haute Provence, un stage syndical « Langue d'oc », destiné aux enseignants de l'ensemble de l'Académie d'Aix. 25 personnes s'y sont réunies pour un échange sur les différentes manières d'améliorer l'enseignement de cette langue. Parmi celles-ci, il y avait Roland Garcin, secrétaire départemental FSU 05, Roland Zanganelli, représentant la FSU 13, et Stéphane Bonnet, secrétaire départemental SNES 04.

Le stage a été ouvert par un discours en occitan de Roland Garcin. D'ailleurs la langue d'oc a été la langue principale des échanges, chose inédite dans un tel lieu. M.J. Verny, co-secrétaire de la FELCO et militante FSU (SNES puis SNESUP) a ensuite présenté la situation globale de l'enseignement dans les autres académies. Cela a été l'occasion d'alerter les stagiaires sur les menaces nouvelles qui pèsent sur cet enseignement avec la loi Fillon et son socle commun réducteur (excluant les langues régionales) et la LOLF (Loi organique de finances) qui rétrécit encore les moyens destinés à l'enseignement.

La question du rôle des collectivités local dans cet enseignement a également été évoquée, à l'heure où se signent des conventions avec l'Education nationale. Quel rôle de l'Etat ? Quel rôle des collectivités.

Au sujet des Conseils Académiques des Langues Régionales et de la représentation syndicale dans ces conseils, les stagiaires ont exprimé leur refus de voir la question réservée à quelques « spécialistes » au sein des syndicats. Autrement dit ils souhaitent que la représentation de ceux-ci soit prise en charge non seulement par les enseignants de langue d'oc, mais aussi par les responsables syndicaux habitués aux conseils paritaires (CTPA, CTPD) qui ont valeur de décision. Deux raisons à cela : une meilleure « combativité » des représentants de la FSU dans les CALR, mais aussi une facilitation du suivi des préconisations des CALR (qui n'ont de valeur que consultative) dans les conseils paritaires qui sont des lieux de décision.

Le statut et les conditions de travail des professeurs du secondaire dans l'Académie a également été évoqué. Pour le premier degré, les discussions ont tourné autour du département des Alpes de Haute Provence où, après la nomination d'un premier professeur certifié pour le second degré, les collègues continuent à se battre pour l'obtention d'un poste de professeur des écoles itinérants. À ce sujet, une fois de plus a été soulignée la disparité des moyens d'une académie à l'autre (inexistence de bilinguisme public dans l'académie d'Aix) et à l'intérieur de l'Académie : disparité entre les B. du Rhône avec les centres d'enseignement renforcés, structure maintenant bien installée et les autres départements où tout le travail est fait en l'absence totale de statut spécifique des écoles et des maîtres.

Bien entendu, la demande a été faite de l'ouverture du concours de professeurs des écoles spécifiques « langues régionales » dans l'Académie d'Aix.

La question de l'investissement de la FSU et de ses différents syndicats nationaux dans la question des langues régionales a été présentée. Plusieurs syndicats nationaux ont des mandats de congrès favorables sur ce sujet (SNES, SNUIPP, SNETAP), mais la FSU n'en a pas pour l'instant, même si son secrétaire national G. Aschieri a pris publiquement plusieurs positions favorables, dont un soutien à la manifestation de Carcassonne (22-10-06) Le prochain congrès national (2007) de la FSU ayant lieu à Marseille, cela pourrait être l'occasion de la rédaction d'une motion spécifique qui engagerait ensuite toutes les instances du syndicat.

A ce sujet a été évoquée la nécessité du travail en synergie interdépartementale et interacadémique, tant dans le cadre associatif (AELOC / FELCO) que dans le cadre syndical (la FSU et ses différents syndicats).

L'après-midi, conduit par Mireille Combe, ancienne conseillère pédagogique des Bouches du Rhône, a pris une couleur plus pédagogique. M. Combe a présenté les centres d'enseignement continu, où la langue d'oc s'enseigne entre 3 et 6 heures par semaine, ainsi que les projets menés autour de l'intercompréhension des langues romanes.

Ce stage a montré le besoin, pour les professeurs de langue d'oc du premier et du second degré d'un lieu de rencontre et d'échanges. La nécessité a été affirmée de renforcer à la fois le travail syndical et le travail associatif : l'AELOC notamment est trop cantonnée dans les Bouches-du-Rhône.

Les représentants de la FSU eux-mêmes ont montré un grand intérêt pour la question. Cela a été surtout le cas de la FSU des Alpes de Haute Provence, qui a découvert cette année les difficultés de l'enseignement de l'occitan : tout ce qui s'y faisait jusque-là était à l'initiative et aux frais du Conseil Générale. Les responsables FSU ont affirmé leur envie d'aller plus loin.

### **Langues Vivantes Régionales : demandes du SNETAP/FSU (enseignement agricole public)**

#### **Motion du Conseil Syndical National du 12 janvier 2006**

**Les langues vivantes régionales font partie du patrimoine vivant de l'humanité**, au même titre que n'importe quelle langue vivante, qu'elles soient classées comme « langues de grande communication internationale » ou de « petite ou moyenne communication ». Les langues vivantes régionales françaises comprennent l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse, l'occitan, et le flamand, pour ce qui concerne le territoire de la métropole ; les différents créoles et langues autochtones, dans les DOM-TOM. Certaines d'entre elles ont le statut de langues officielles chez nos voisins frontaliers (catalan, basque, flamand, alsacien).

**Les grandes instances internationales**, comme l'ONU ou l'Union Européenne, **inscrivent les droits linguistiques des populations dans leurs chartes ou conventions internationales** et recommandent l'adoption d'une politique linguistique pour le développement des langues non officielles.

Nous sommes tous porteurs des valeurs de la diversité sur la planète : diversité biologique, diversité culturelle, diversité linguistique, diversité politique... Pour nous la diversité participe à la survie des cultures, au développement durable de la planète et de l'homme, et à ce titre cette diversité doit être préservée. **Les langues vivantes régionales, qui sont constitutives de cette diversité**, enrichissent les expressions culturelles qui s'expriment dans les territoires.

Pourtant, ces langues vivantes régionales sont aujourd'hui en danger pour des raisons historiques, sociologiques et politiques. En effet la transmission de ces langues :

- ne s'effectue pratiquement plus dans les familles parce qu'elle s'est interrompue massivement avec la génération du baby-boom, pour la première fois depuis des siècles
- reste très symbolique dans les media avec une portée très limitée.
- n'est pratiquement pas assurée par l'école

A l'instar de nombreuses langues étrangères enseignées en France, les langues vivantes régionales connaissent une forte crise aujourd'hui. Mais si les premières ne risquent pas de disparaître, puisque elles continuent d'être enseignées dans leur pays d'origine, les langues vivantes régionales sont menacées à court terme, si leur enseignement reste très marginal dans leurs zones respectives.

## **Des attentes s'expriment pourtant sur cette question de l'enseignement des langues vivantes régionales**

Des enquêtes et des sondages réalisées par l'INSEE et des collectivités territoriales (conseils généraux ou régionaux) indiquent un désir des citoyens de voir leurs enfants apprendre à l'école la culture et la langue historique de leur territoire. Des collectivités territoriales mettent en place des conventions publiques – inscrites surtout dans le Contrat de Plan Régional- pour encourager l'enseignement des langues vivantes régionales. C'est le cas par exemple des Conseils Régionaux d'Aquitaine, du Languedoc-Roussillon et de la Bretagne.

## **L'état des lieux de l'enseignement des langues vivantes régionales au ministère de l'Éducation Nationale**

Le législateur a prévu l'enseignement des langues et des cultures régionales, de la maternelle à l'université, selon trois formules distinctes :

- l'enseignement d'initiation et par option : de 1 à 3 h /semaine ; en option facultative ou obligatoire en LV1 ou LV2.
- l'enseignement bilingue à parité horaire : 50% des matières sont enseignées en français et 50% des autres dans la langue régionale.
- l'enseignement par immersion : la langue régionale est la langue de la vie à l'école. La convention passée avec l'État exige la maîtrise orale et écrite des deux langues à la fin du cycle du primaire. C'est la formule que pratiquent les Québécois pour le Français et chez nous les écoles Bressolas, Diwan, Calandretas, Ikastolas ...

Ces trois formules sont pratiquées inégalement, selon les langues et les régions (2) : 69 % pour le public (initiation, options et parité), 19 % pour les écoles associatives (immersion), 12 % pour les écoles confessionnelles (initiation, option et parité). L'enseignement des langues vivantes régionales ne touche qu'une minorité de jeunes en France, 42 000 au total. En Corse depuis 2 ans, 75 % des collégiens de 6ème et 5ème suivent 3 heures par semaine d'initiation au corse.

## **La situation aujourd'hui au Ministère de l'agriculture**

- Il n'existe aucun texte réglementaire (circulaire ou note de service) pour transposer dans notre ministère les dispositions prévues dans les textes législatifs (code de l'Éducation...).
- L'offre de formation en LVR est quasi inexistante, puisqu'elle ne concerne que quelques dizaines d'élèves au total. Ces quelques rares enseignements sont généralement organisés en dehors des heures normales (le midi ou le soir), comme pour les activités périscolaires.
- Aucune statistique n'est disponible dans les DRAF, alors que les rectorats en publient régulièrement.
- Aucune convention n'a été signée entre les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture pour favoriser l'enseignement de ces langues (ouvertures de postes aux concours, possibilités de détachement de l'EN, compléments de service entre les 2 ministères...).
- Des résistances et des blocages administratifs, sous des prétextes divers, entravent la création ou le développement des LVR dans certains établissements.

## **Les demandes du SNETAP :**

**Le CSN réuni les 11 et 12 janvier exige :**

- que la DGER dresse très rapidement un état des lieux sur l'offre de formation existante en LVR dans l'enseignement agricole
- l'application d'une stricte parité avec l'EN pour que les dispositions prévues par la loi soient appliquées par des textes réglementaires dans notre ministère (élaboration d'une circulaire ou d'une note de service)
- la définition d'une politique linguistique pour les langues vivantes régionales, avec des échéances précises, en concertation avec les collectivités territoriales et les rectorats.
- Que soit donné aux établissements des régions où sont parlées ces langues la possibilité de proposer une offre de formation.
- Que les élèves ayant suivi un enseignement en LVR en primaire et au collège puissent continuer de bénéficier de cet enseignement dans l'Enseignement Agricole.
- Que soit expertisée pour l'EAP les conditions d'ouverture de sections européennes (en particulier sur la formation des enseignants) en langues vivantes régionales, notamment pour les langues transfrontalières.
- Qu'une enquête soit conduite auprès des élèves et des familles pour évaluer la demande en Langues Vivantes Régionales

### **SNUIPP motion congrès de Lille 1998**

Les langues régionales sont une richesse culturelle indéniable et leur développement va dans le sens du droit à la différence, de l'ouverture à d'autres cultures, plus largement de l'éducation à la citoyenneté.

L'enseignement " de " ces langues et " dans " ces langues, offre un outil de communication réelle entre générations. Il développe chez l'enfant des compétences linguistiques, langagières et fixe des repères culturels, historiques et géographiques au plan régional comme dans le cadre des relations transfrontalières plus larges.

Ces langues qui sont reconnues culturellement, doivent être enseignées pour répondre à la demande du terrain. Si les circulaires du Ministère ciblent le breton, l'occitan, le catalan, le basque, le corse, l'alsacien, la reconnaissance n'est pas ,acquise pour d'autres langues régionales comme le francique en Moselle, le créole ..... Il est nécessaire de corriger ces injustices.

Le gouvernement français doit intégrer ces réalités et signer la Charte des Langues Régionales et Minoritaires, ainsi que l'ont fait tous les membres du Conseil de l'Europe, à l'exception de la France et de la Grèce.

Pour le SNUipp-FSU, c'est dans le cadre du service public laïque d'éducation que doit s'organiser et se développer l'enseignement des Langues et Cultures Régionales dans les départements qui sont concernés.

Le SNUipp-FSU affirme la nécessité: au plan du dispositif

- de dotations spécifiques en postes pour éviter toute concurrence avec les autres exigences de la carte scolaire départementale.
  - d'une maîtrise du dispositif par l'Education Nationale, sous le contrôle d'organismes paritaires.
  - de la titularisation des suppléants éventuels placés sur les postes étiquetés " Langues et cultures régionales ".
- au plan de la formation
- d'assurer des formations initiales et continues ambitieuses à tous les personnels volontaires.
  - de mettre en place pour les enseignants susceptibles d'assurer un enseignement bilingue, une formation spécifique, linguistique, didactique et pédagogique.
- au plan de la démarche
- d'organiser une continuité des enseignements sur l'ensemble du cursus scolaire

- de favoriser très largement l'ouverture de classes et écoles bilingues dans l'enseignement public.
- de définir et limiter le rôle des collectivités locales. Elles ne doivent pas se substituer aux missions du service public pour les activités d'enseignement.

Afin de fédérer la réflexion et coordonner efficacement les actions dans ce domaine, le SNUippFSU s'engage à créer une commission nationale " Langues et Cultures Régionales " où seront représentées les sections d'Occitanie, de Bretagne, de Catalogne, du Pays Basque, de Corse, d'Alsace, de Moselle ainsi que celles des Départements et Territoires d'Outre-Mer.

### **SNUIPP Motion « Langues vivantes » - Congrès de SEIGNOSSE 2004**

L'enseignement des langues s'est beaucoup développé avec des traductions départementales très diverses. Les choix de l'administration en termes d'habilitation, de fléchage de postes, de carte des langues ont souvent pour conséquences des obligations de décloisonnement, le choix obligatoire de la langue, la limitation dans le mouvement.

Les programmes sont ambitieux en terme d'apprentissages, mais les différents statuts et formations des personnels chargés de cet apprentissage (enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés, locuteurs natifs, assistants, personnels contractuels) provoquent d'énormes disparités sur les méthodes et contenus de l'apprentissage. Quelles solutions pour réduire dès à présent ces disparités ?

#### **Le SNUipp revendique :**

- que cet enseignement soit assuré dans des groupes à effectifs réduits, par des enseignants du premier degré, formés dans le cadre de formations initiale et continue à dominante, sur le temps de service. Cela nécessite une politique ambitieuse de formation initiale et continue et l'augmentation conséquente' du volume horaire de formation continue afin que tous les enseignants accèdent à cette formation.
- Que les cartes des langues soient redéfinies pour permettre une harmonisation départementale, académique et offrir aux familles un plus grand éventail de choix, notamment en milieu rural, afin de favoriser la diversification linguistique.
- Que les équipes choisissent le type d'organisation (pas de décloisonnements imposés) et que les organismes paritaires soient consultés.

Il demande la suppression du fléchage des postes langues pour le mouvement.

Le SNUipp soutient le développement des classes bilingues comme outil efficace d'apprentissage linguistique, lien essentiel entre les générations et première éducation à l'altérité.

Le SNUipp réaffirme son attachement à l'enseignement des langues régionales dans le service public d'éducation. Il revendique une offre de formation initiale et continue en langues régionales. La mise en oeuvre du dispositif des dominantes de formation en langues et des classes bilingues fait apparaître des problèmes (décloisonnements imposés, postes fléchés... ).

Le SNUipp va poursuivre le recensement de l'évolution de ce dispositif et construire des propositions avec tes personnels. Il en établira un bilan.

Il s'intéressera aussi à la question de l'assimilation de la langue régionale et d'une langue vivante, là où c'est le cas.

